TSX: **IMG** NYSE: **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE L'OUVERTURE DE SON OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR EURO RESSOURCES, DÉCLARÉE CONFORME PAR L'AMF

Toronto (Ontario), le 16 novembre 2015 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société »), annonce aujourd'hui l'ouverture de son offre publique d'achat simplifiée visant l'ensemble des actions d'Euro Ressources S.A. (« EURO ») non détenues par la Société, au prix de 2,84 € par action EURO, déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 12 novembre 2015 (l'« Offre »).

Le prix offert représente une prime de 32,1 % sur le cours moyen trois (3) mois (pondéré par les volumes), et de 31,5 % sur le cours de clôture du 23 octobre 2015, jour précédent l'annonce du dépôt du projet d'Offre à l'AMF. En outre, le prix offert représente une prime de 60 % par rapport à l'hypothèse centrale de l'analyse de valorisation des flux de trésoreries futurs menée par la banque présentatrice en tant que principale méthode de valorisation, revue par l'AMF, et présentée dans la Note d'Information consultable sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'IAMGOLD (www.iamgold.com).

L'Offre, intégralement rémunérée en numéraire, a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration d'EURO, qui recommande à ses actionnaires d'apporter leurs titres à l'Offre.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 20 jours de bourse, du 16 novembre 2015 au 11 décembre 2015 inclus. Si à l'issue de l'Offre, IAMGOLD détient plus de 95 % du capital et des droits de vote d'EURO, alors une procédure de retrait obligatoire des actions EURO restant en circulation sera immédiatement mise en œuvre conformément à la règlementation française en vigueur à un prix identique à celui de l'Offre. Si à l'issue de l'Offre le seuil de 95 % permettant la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire n'était pas atteint, IAMGOLD n'a pas l'intention de présenter une nouvelle offre à un prix supérieur à 2,84 € par action EURO et se réserve la possibilité d'engager une procédure de radiation des actions EURO du marché réglementé d'Euronext Paris.

« *Cette proposition est porteuse de valeur car elle permet aux actionnaires d'EURO de réaliser une plus-value en numéraire immédiate dans un contexte de forte volatilité du prix de l'or*, *et au regard de la durée de vie limitée du contrat de redevance Rosebel* », a commenté Ian Smith, administrateur indépendant et Président du Comité ad hoc d'EURO. « *Le Comité ad hoc s'est appuyé sur l'avis motivé de l'Expert Indépendant attestant de l'équité du prix offert, et recommande aux actionnaires d'EURO de profiter de cette opportunité unique qui leur est offerte par IAMGOLD ».*

« *Nous sommes satisfaits que l'Offre ait été déclarée conforme par l'AMF et espérons que les actionnaires d'EURO reconnaitront que dans le contexte actuel, dans lequel la longévité de nombreux actifs est incertaine, notre Offre représente une opportunité unique de cristalliser la valeur de leur investissement avec un retour supérieur à la moyenne et leur offrant une liquidité permettant de réinvestir leur gains* », a commenté Steve Letwin, Président Directeur Général d'IAMGOLD. *« Cette transaction permettra de simplifier la structure de la mine d'or Rosebel en termes de propriété et réduira les coûts afférents à cette structure* ».

A ce jour et depuis le dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF le 26 octobre 2015, un certain nombre d'actionnaires d'EURO ont, conformément à la réglementation applicable, décidé de céder leurs

actions sur le marché, ce qui a permis à IAMGOLD d'augmenter ainsi sa participation dans EURO à 87,70%. L'acquisition de la totalité des actions EURO susceptibles d'être apportées à l'Offre représenterait un montant maximal d'environ 22 M€. Comme autorisé par la législation française, IAMGOLD remboursera les frais de transaction aux actionnaires d'EURO qui apporteront leurs titres à l'Offre maintenant ouverte, dans la limite d'un montant maximum indiqué dans la documentation relative à l'Offre.

La note d'information est disponible sur le site d'IAMGOLD (www.iamgold.com) et le site de l'AMF (www.amf-france.org) et par l'entremise du profil d'IAMGOLD sur le site SEDAR (www.sedar.com). Le site d'IAMGOLD ne constitue pas une partie de la note d'information et aucun autre des documents mentionnés n'y est intégré par renvoi.

IAMGOLD a mandaté Société Générale comme conseil financier exclusif et banque présentatrice de l'Offre et Norton Rose Fulbright en tant que conseil juridique.

Les actionnaires d'EURO sont invités à lire la note d'information, car elle renferme de l'information importante concernant l'Offre, EURO et IAMGOLD. Il est conseillé aux actionnaires de faire appel à des conseillers indépendants afin de se former une opinion raisonnée sur le contenu de l'Offre. En outre, les actionnaires d'EURO devraient consulter leur conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales liées à l'apport de leurs titres EURO à l'Offre.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public ou d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente des titres d'EURO. L'Offre, qui a été déclarée conforme par l'AMF, est proposée uniquement sur le fondement de la note d'information visée par l'AMF et mise à disposition sur son site (www.amf-france.org). Conformément au droit français, la documentation déposée auprès de l'AMF concernant l'Offre comprend les termes et conditions de l'Offre. L'Offre n'a pas été déposée et n'est pas reconnue par les autorités de tout autre territoire que la France. L'Offre est lancée conformément à la règlementation française sur les valeurs mobilières et dispensée des exigences relatives aux offres publiques d'achat selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

L'Offre visée dans le présent communiqué ne s'applique pas aux actionnaires de tout territoire où les lois interdisent le dépôt des actions d'EURO par ces actionnaires ou en leur nom, ou interdisent la présentation ou l'acceptation de l'Offre. En conséquence, toute personne en possession du présent communiqué est tenue de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer et doivent obtenir tout autorisation et approbation nécessaire et tout consentement nécessaire (dans la mesure applicable). Toute personne incertaine de son admissibilité à participer à l'Offre doit immédiatement consulter son conseiller professionnel. À l'extérieur de la France, aucune démarche n'a été prise (et aucune ne sera prise) pour rendre cette Offre possible dans tout territoire où une telle démarche serait requise. Toute personne (y compris, sans s'y limiter, les dépositaires, les mandataires et les fiduciaires) qui transmet ou prévoit transmettre ce document d'offre ou tout document lié à tout territoire à l'extérieur de la France doit soigneusement lire la note d'information avant d'agir. La diffusion, la publication ou la distribution de la note d'information ou de tout document concernant l'Offre ou du contenu de l'Offre dans tout territoire à l'extérieur de la France peut être interdite par la loi; par conséquent, toute personne possédant ce document doit se renseigner sur de telles restrictions et s'y conformer.

La présente Offre sera présentée aux États-Unis conformément aux exigences applicables de l'AMF en France. Par conséquent, l'Offre est assujettie aux règles de divulgation et autres exigences procédurales, y compris, mais sans s'y limiter au calendrier de l'offre, aux procédures de règlement et à la date de paiement qui sont différents de ceux des États-Unis relativement aux offres d'achat de titres d'une société déclarante assujettie à la SEC.

IAMGOLD CORPORATION

TSX: IMG NYSE: IAG

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au sujet d'EURO :

EURO (www.goldroyalties.com/) est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname. La mine d'or Rosebel est détenue à 95% par IAMGOLD, et est exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit les produits des redevances liées à Rosebel chaque trimestre. La redevance Rosebel due par IAMGOLD s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, et les paiements qui s'y rapportent sont calculés sur la base de la production d'or de la mine Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Au 30 juin 2015, la mine d'or Rosebel avait produit 3,9 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,1 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance Rosebel est calculée en prenant 10 % de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 dollars américains par once pour les minerais tendres et transitionnels, et au-dessus de 350 dollars américains par once pour le minerai de roches dures et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

Au sujet d'IAMGOLD :

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de développement et d'exploration. IAMGOLD est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation. Parmi ses mines en exploitation, elle compte la mine d'or Rosebel située à Suriname.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Bob Tait, VP Relations investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : +1 (416) 360-4743 Mobile : +1 (647) 403-5520
Sans frais : 1-888-464-9999 info@iamgold.com

Pour toute requête en français, veuillez contacter :

Marie Diop, Responsable des Affaires Générales, IAMGOLD Corporation
Depuis la France: 0 805 38 37 37 (sans frais)
Depuis un pays autre que la France: +33 805 38 37 37 (frais applicables)

Veuillez noter que :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at
http://www.iamgold.com/